Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20261112-COM20261107-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 12 novembre 2026

L'an 2026, le 12 novembre 2026 à 18 heures, le Conseil municipal de NEVEZ, légalement convoqué le 6 novembre 2026, s'est réuni en mairie de NEVEZ, sous la présidence de **M. Dominique GUILLOU, Maire**.

Etaient présents : M. Dominique GUILLOU, Mme Yveline GOURLAOUEN, Mme Cathy BERTHOU, M. Nicolas LE GOFF, Mme Françoise BOURHIS, M. Jean-Guy MAO, Mme Laurie BREBANT, Mme Céline RIGOUS, M. Jean-Luc ESCHERICH, M. Gérard MARTIN, M. Olivier MICHAL, M. Hubert GAILLARD, M. Olivier GROSJEAN, Mme Anne-Marie LE DOEUFF, Mme Sophie SELLIN, M. Olivier PENCREAC'H, Mme Caroline LE GOUALLEC, Mme Maryvonne JAFFREZOU, M. Bruno POSTEC, Mme Sandrine MANUSSET, Mme Stéphanie SELLIN.

Les conseillers suivants ont donné procuration :

M. Jean-Louis BLOT au Maire

M. Fabian SALAUN à Mme Sandrine MANUSSET

La secrétaire de séance :

M. Jean-Guy MAO a été élu secrétaire de séance

Membres en exercice : 23
Quorum : 12
Présents : 21
Procuration : 2
Absent : 0

Délibération 2026 11 07- Information au Conseil municipal- Finances- Virement de chapitre à chapitre budget principal 2026

Rapporteur : F. BOURHIS

Budget Principal – Exercice 2026

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-10-6 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 01/12/2022 portant sur l'adoption du référentiel M57 et incluant une possibilité de virement de crédits entre chapitres jusqu'à 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, exception faite du chapitre des charges de personnel, appelée fongibilité des crédits ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 02/03/2026 approuvant le Budget Primitif 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre, afin de permettre le provisionnement des créances. L'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit notamment la constitution de provisions pour créances douteuses, en vertu du principe comptable de prudence ;

Le Conseil municipal :

- prend connaissance du transfert de crédit suivant :

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20261112-COM20261107-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 12 novembre 2026

Objet	Section	Flux	Chapitre	Nature
Provisionnement des Créances	Fonctionnement	-2 250€	67	673
Provisionnement des Créances	Fonctionnement	+ 2 250€	68	6817

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Dominique GUILLOU,

